MAIRIE DE FAVERGES DE LA TOUR

Modalités d'inscription pour le service de restauration scolaire.

Madame, Monsieur,

Notre système de gestion et de facturation vous permet d'inscrire directement depuis votre domicile votre ou vos enfants, par le biais d'une connexion internet via le site de la commune, la facturation intervenant chaque fin de mois.

Les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet peuvent procéder à l'inscription en mairie, en respectant les mêmes délais.

La fiche de renseignements qui vous a été transmise nous permet la création de votre fiche famille dans le logiciel, un code personnel d'accès « identifiant » vous est alors transmis.

La procédure est la suivante :

1. Se connecter sur le site de la commune : http://www.faverges-tour.fr/
2. Aller dans la rubrique « vie des écoles » et cliquer sur l'encadré vert « réservation des services périscolaires, compte famille »
3. Entrez votre identifiant et demandez votre mot de passe
4. Pour vos réservations, le bouton « aide » vous ouvrira le manuel d'utilisation

Dès que vous connaissez les jours d'inscription à la cantine, il vous suffit de compléter la rubrique correspondante. Vous pouvez le faire pour plusieurs semaines, n'oubliez pas de valider la page avant de passer à la semaine suivante.

Vous conservez la possibilité de modifier ces réservations en respectant les dates limites prévues par le règlement.

Les réservations sont effectives et communiquées à notre prestataire le mercredi à 12h de la semaine précédant celle où l'enfant mange à la cantine. A partir de ce moment là, vous ne pouvez plus modifier votre réservation.
En cas de force majeure (inscription ou désinscription), vous devrez prévenir la mairie avant 9h la veille*, sinon le repas restera dû.

Notre logiciel de gestion et facturation permet à chaque famille un suivi au jour le jour des dépenses en cours. En début de mois, vous recevrez une facture récapitulative globale du mois précédant.

Vous devez procéder au règlement directement en mairie, soit par chèque, à l'ordre du trésor public, soit en espèces.

La Municipalité

**** La veille est un jour de cantine ou garderie à savoir le mardi pour le jeudi et le vendredi pour le lundi suivant.***

Pour tout renseignement : mairie - 04 74 88 80 86